

# Lou Tambourinaire

N 179 – AVRIL 2019



**Comme les fleurs, les  
manifestions fleurissent  
avec l'arrivée du soleil !**

Bulletin municipal d'informations de la commune de FAUX-EN-PERIGORD

Distribution gratuite

# Sommaire

<i>Le mot du Maire</i> .....	<b>3</b>
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019 .....	4
LES HABITANTS .....	7
L'AGENDA 21 .....	8
DEMARCHES ADMINISTRATIVES .....	9
INFORMATIONS PRATIQUES .....	10
POINTS DE VIGILANCE – INFOS DIVERSES .....	11
<b><i>La vie associative</i></b> .....	<b>17</b>
LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.....	17
CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS.....	17
MANIFESTATIONS (AFFICHES, ARTICLES) .....	18
OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).....	26
<b><i>La communauté de communes</i></b> .....	<b>26</b>
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) .....	26
LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC .....	26
PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) .....	26
<b><i>Permanences des organismes</i></b> .....	<b>27</b>
<b><i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i></b> .....	<b>28</b>
<b><i>Memento des numéros utiles</i></b> .....	<b>29</b>

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Élodie BULTEAU

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

# Le mot du Maire

Mesdames et Messieurs, chers administrés,

Nous voilà engagés dans la dernière année de notre mandat municipal, avec une satisfaction du travail accompli, eu égard aux réalisations effectuées ou en cours sur notre commune au service et pour le bien-être de ses habitants.

Parallèlement je ressens une insatisfaction réelle qui découle de notre impuissance face à l'évolution négative de notre société, avec une fracture numérique et sociale qui s'accroît fortement.

En tant qu'élus de base nous sommes confrontés à une complexité croissante de nos institutions et des procédures à appliquer et à respecter, avec des services de l'État qui se réduisent avec comme seul motif, un raisonnement purement comptable. La centralisation, l'éloignement des services et la création de pôles sous couvert de réduction de coût, suscitent de la part de la population et des élus ruraux que nous sommes ; un sentiment d'abandon et d'injustice qui se cumulent.

L'accès aux services publics pour vous tous est un droit, et nous avons une coresponsabilité en tant qu'élus pour œuvrer en ce sens, mais pour cela il nous faut un véritable partenariat et soutien de l'État.

Notre volonté a toujours été de mailler le territoire permettant un développement équilibré de nos territoires ruraux, on ne veut pas de pôles isolés qui regroupent les services et le désert autour. Au travers des choix effectués dans le domaine scolaire, dans le domaine de la santé et du social, dans le domaine du transport, la différenciation territoriale est un élément clé pour comprendre les enjeux de ces services. La question n'est pas de les supprimer, mais de comment les faire évoluer.

Ce qui est global c'est le sentiment d'abandon là où la dimension sociale du service public disparaît.

Si la question de la présence des services publics en milieu rural n'est pas nouvelle, elle a pris une tournure particulière à l'une des revendications exprimées par les citoyens et les élus ces dernières semaines.

A la convergence des enjeux de justice fiscale et d'égalité territoriale, les « cahiers de doléances et de propositions exposent avec force le besoin d'une présence des services publics au plus près des lieux de vie de nos concitoyens, éléments de cohésion sociale des territoires. Nous avons au travers de nos différentes actions et réalisations, essayé de compenser cet éloignement, pour permettre à notre commune de garder son attractivité et sa qualité de vie.

*Le Maire,  
Alain LEGAL*



## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

Le vingt-quatre janvier deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, BERNARD Christophe, ROMERO Emmanuel, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, DECONINCK Christophe, FORMAGGIO Yolande.

Absents, excusés : AUBUS Sylvain, MELINSKY Monica

Représentés : MARCOMINI Chantal, DUBUC Bernard, TEJERINA Stéphane

Mme FORMAGGIO Yolande a été élue secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Convention avec la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP) concernant l'accueil de loisirs « Castidrôle » - Compétence extrascolaire,
- Transfert des compétences « eau » et « assainissement »,
- Renouvellement de la ligne de trésorerie,
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif – Budget Principal,
- Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur la Communauté de Communes Porte Sud Périgord,
- Demande de subvention Aménagement d'un bâtiment pour le pôle médical,
- Soutien à la résolution du 101 ème congrès de l'AMF,
- Convention S.P.A,
- Adhésion à l'Association NOTRE VILLAGE,
- Adhésion à l'A.M.R.F,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 20 Décembre 2018, à l'unanimité.

En début de séance Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour « Promesse de bail de l'ancienne Mairie ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce rajout à l'ordre du jour.

### **1 – Convention avec la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP) concernant l'accueil de loisirs « Castidrôle » - Compétence extrascolaire :**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Portes Sud Périgord (CCPSP) est compétente en matière péri-scolaire pour : les garderies périscolaires, les restaurants scolaires, le transport scolaire, plan mercredi, et pour le fonctionnement et l'investissement.

Il précise que le zonage c'est-à-dire la compétence tissu scolaire est une compétence de la commune.

Suite au Conseil communautaire du 17 Décembre 2018, la compétence pour l'extrascolaire reste à la charge des communes. Monsieur le Maire explique le choix du Conseil Communautaire et précise que la compétence extrascolaire concerne l'accueil de loisirs de castidrôle mais également le centre aéré d'Eymet qui est en déficit, si la CCPSP prenait la compétence extrascolaire le déficit du centre aéré serait également transféré.

Une convention entre la CCPSP et la CCBHAP avait été signée depuis plusieurs années afin d'accueillir les enfants du territoire au sein de l'accueil de Loisirs de Castillonnes, le mercredi et durant les vacances scolaires.

Ce conventionnement n'est plus possible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Afin de maintenir l'accueil des enfants de la Commune de FAUX au sein de l'accueil de Loisirs de Castillonnes, il convient que le Conseil Municipal délibère avant le 31 Janvier 2019 pour la signature de la convention avec la CCBHAP.

Monsieur le Maire expose les données concernant le coût pour la Communauté de Communes et la fréquentation des élèves des années précédentes.

Le problème de surveillance des enfants avant le départ du bus et au retour du bus est évoqué, il a été demandé à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord et à Castidrôle de mettre du personnel à disposition.

La prise en charge pour la Commune est de 15€50 par Journée Enfant, montant facturé l'année N+1. Le coût estimé pour 2019 pour la Commune de FAUX est de 2124 €.

La convention est signée pour 3 ans avec un tarif fixe pour les 3 ans.

Le Conseil Municipal, approuve les termes de la convention avec la CCBHAP et autorise M. le maire à signer à l'unanimité.

## **2 - Transfert des compétences « eau » et « assainissement »**

Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus de travail pour la prise de compétence assainissement ont été envoyés aux élus, ainsi que le rapport du SATESE sur les hypothèses de transfert, Monsieur le Maire donne les chiffres des autres communes possédant un assainissement collectif.

Il précise que plusieurs communes membres de la CCPSP ont pris la décision de ne pas transférer la compétence en 2020.

Monsieur le Maire explique que selon la loi NOTRe, les compétences eau et assainissement sont à transférer aux EPCI d'ici 2020. La loi du 03.08.2018 (article 1) relative au transfert précise que les communes membres d'une Communauté de Communes qui n'exerce pas à la date du 03.08.2018 à titre optionnel ou facultatif les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire selon la minorité du blocage. Pour cela il faut qu'au moins 25% des communes membres, représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens avant le 01.07.2019. Le transfert obligatoire est alors repoussé jusqu'au 01.01.2026 maximum. Monsieur le Maire propose donc de délibérer en ce sens et refuser le transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPSP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire, décide de repousser le transfert de la compétence en 2026, 12 pour et 1 abstention.

## **3 – Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

Monsieur le Maire indique la mise en place depuis 2013 d'une ligne de trésorerie, en raison du versement tardif des subventions. La ligne de trésorerie de 2018 arrive à échéance en Mars.

Monsieur le Maire précise qu'il y a environ 635 667.27 euros de subventions à percevoir.

Monsieur le Maire fait le point financier sur les financements en cours, la TVA à percevoir, les travaux à venir.

Il précise que le versement des subventions tardif et le non versement de l'IFER posent problème. Des courriers ont été envoyés pour accélérer le versement des subventions. Monsieur le Maire indique également les échanges avec URBASOLAR pour le versement de 25 000 euros en mécénat pour pallier au non versement de l'IFER en 2018.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

## **4 – Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif – Budget**

### **Principal,**

Monsieur le Maire expose que les restes à réaliser sont en train d'être finalisés.

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, le conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % de celles de 2018, avant le vote du budget.

La limite de 99 244.09 € correspond à la limite que la Commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recourir à cette faculté à l'unanimité.

## **5 - Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur la Communauté de Communes Porte Sud Périgord**

Monsieur le Maire explique que l'objet du règlement est de définir les conditions et modalités de la collecte des déchets et assimilés, dans le cadre du service assuré en porte-à-porte, par le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) sur le territoire de la CCPSP.

Monsieur le Maire indique que la réunion publique aura lieu le 15 février 2019 à 19h, les personnes inscrites pour la distribution des composteurs sont conviées à venir les récupérer à 18h, il y a 15 demandes en cours pour le moment. Il est fait un point sur les échanges avec le responsable de la collecte, il est précisé que la mise en œuvre des points de regroupement sera réalisée par la Commune et sera refacturée à la CCPSP.

Départ de Christophe DECONINCK à 22 heures 02 minutes.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter le règlement de collecte définissant les conditions et modalités de la collecte des déchets et assimilés, dans le cadre du service assuré en porte-à-porte par le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne à l'unanimité.

### **6 - Demande de subvention Aménagement d'un bâtiment pour le pôle médical**

Monsieur le Maire indique que l'ATD a réalisé une étude pour l'aménagement de l'ancienne bibliothèque en pôle médical, 2 solutions sont proposées.

Il est proposé de réaliser toutes demandes de subventions sur la solution n°2, et demande au conseil de l'autoriser à demander toutes subventions liées à ce projet.

La DETR doit être déposée avant le 31 janvier 2019.

Le montant des travaux hors taxe s'élève à 113 855 €.

Monsieur le Maire indique que la rénovation s'effectuerait vers le printemps 2020.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer toutes demandes de subvention concernant le projet d'aménagement de bibliothèque en pôle médical.

### **7 - Soutien à la résolution du 101<sup>ème</sup> congrès de l'AMF**

La résolution générale du 101<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité, présentée le 22 novembre dernier a été adressée aux communes. Elle a été adoptée à l'unanimité du Bureau de l'AMF, représentatif de la diversité des territoires et des sensibilités politiques.

Ce document solennel rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France. Il constitue à la fois une feuille de route de l'année à venir et le mandat pour la négociation qu'il est souhaité d'ouvrir avec le Président de la République et le Gouvernement.

Aussi, afin de donner plus de force à ce document en vue de la négociation que l'AMF engagera avec l'Etat, le Conseil Municipal est invité à le mettre en débat.

Monsieur le Maire indique que ce document aborde 95% des points que les communes vivent au quotidien.

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de soutenir la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement, 12 pour et une abstention.

### **8 - Convention S.P.A**

Monsieur le Maire indique que comme les années précédentes, il est proposé de renouveler la convention qui nous lie à la SAUVEGARDE et PROTECTION des ANIMAUX de BERGERAC.

Le montant de la participation est fixé à hauteur de 0.75 € par habitant, pour un nombre de 604 habitants, soit pour 2019 un montant de 453 €. La participation était de 392.60 € en 2018.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention liant la Commune de FAUX à l'Association SAUVEGARDE et PROTECTION des ANIMAUX de BERGERAC en ce qui concerne l'accueil des animaux errants ou en difficulté. et autorise Monsieur le Maire à signer, à l'unanimité.

### **9 - Adhésion à l'Association NOTRE VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a adhéré à l'Association NOTRE VILLAGE. Elle apporte une expertise dans le cadre du développement durable. La cotisation d'adhésion est de 0,60€ par habitant soit 375.60 € pour 2019. Le comité de pilotage se réunit régulièrement, il est rappelé que des actions ont été réalisées comme deux journées de nettoyage, il y a eu également 5 publications dans le Tambourinaire.

### **10 - Adhésion à l'A.M.R.F**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de la Dordogne. Le montant de la cotisation est de 100 € par an.

Le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler l'adhésion, 2 pour, 2 contre, 8 abstentions.

### **11 – Promesse de bail.**

Monsieur le Maire indique qu'une hypno thérapeute souhaite s'installer sur la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal un avis de principe pour entamer les démarches auprès du notaire pour une promesse de bail.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour la promesse de bail à l'unanimité.

## Questions diverses

**Commission pour le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Dordogne (RDDECI) :** Patrick DUMON, Yolande FORMAGGIO, Alain LEGAL

**Commission Programme de modernisations des installations "éclairage public".** Emmanuel ROMERO, Christophe BERNARD Anne-Maire FONTAYNE, Bernadette DORLEAC.

## **Conseils Municipaux**

Il est proposé de faire les Conseils Municipaux le jeudi et plus tôt dans la soirée à 18h30. Pour finir moins tard et pour ne pas faire revenir la secrétaire.

**Nous voulons des coquelicots** qui lutte contre l'utilisation des pesticides, un rassemblement est prévu devant la salle des fêtes de FAUX le 21 février à 18h30, pour un théâtre d'improvisation.

## **Demande de prêt des barnums**

La Commune a été sollicitée pour le prêt des barnums de la Commune pour les Métiers d'art ainsi que pour le mariage d'un gendarme, Monsieur le Maire précise qu'il a indiqué que les barnums ne servent qu'aux associations de FAUX et pour les manifestations qui ont lieu sur FAUX.

**L'Office de tourisme** sollicite une aide de 300 euros pour la foire aux paniers à chaque commune.

## **Tennis club d'Issigeac demande de subvention.**

Il est proposé de verser en priorité des subventions aux associations de FAUX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

## LES HABITANTS

**La police d'écriture de votre journal a changé :  
elle est plus économique en utilisant moins d'encre à l'impression !**

Le Journal regorge de petites informations. Nous nous efforçons de les mettre à jour du mieux possible.  
N'hésitez pas à tout regarder et à nous indiquer toute erreur que nous aurions pu commettre !

### NOUVEAUX HABITANTS

Mickaël CANAPLE et Nathalie LEIRENS, et leurs enfants Matheo, Lorenzo, Timeo et Luciano, à Lajasse.

Alain DUBOIS et Raymonde MARTY, au Bourg.

### NAISSANCES

Rose ALEXIS, née le 14 mars 2019.

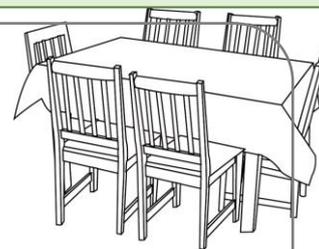


**Toutes nos félicitations aux parents !**

### LOCATION DE TABLES, CHAISES ET SALLE DES FÊTES

La commune propose à la location auprès de ses habitants des tables, des chaises, ainsi que la salle des fêtes.

Pour réserver, il suffit de remplir le formulaire de réservation, disponible en mairie, avant la date de location.



### NOUVEAUX RÉSIDENTS

**Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la MAIRIE pour la remise du livret d'accueil et vous faire connaître aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès votre arrivée dans notre village.**

**Merci d'avance**

## DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANÈTE !

Afin que vous, les citoyens, vous fassiez partie de l'Agenda 21 de votre commune, vous pouvez faire des petits gestes au quotidien en faveur de notre environnement. D'ailleurs, vous en faites peut-être déjà sans le savoir... voici les suivants, la suite dans le prochain Tambourinaire !



## BIENTOT UNE BIBLIOTHÈQUE !

Dans le cadre de l'Agenda 21, le projet de la future bibliothèque avance petit à petit. Une ouverture est prévue en septembre 2019. Un groupe de travail s'est formé et en ce moment 4 bénévoles suivent une formation auprès de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêts) avec qui nous avons conventionné.

La prochaine étape, c'est le tri des documents de l'ancienne bibliothèque (voir l'affiche en fin de bulletin). Nous sommes toujours ravis d'accueillir de nouveaux bénévoles pour faire vivre ce projet. Si vous êtes intéressés merci de laisser vos coordonnées à la mairie.

## CROIX ROUGE-FORMATION DEFIBRILLATEUR

La commune souhaite organiser une initiation à l'utilisation du défibrillateur à destination des habitants. Celle-ci sera gratuite. Son financement sera pris en charge par la commune et la fondation CNP Assurance. Cette formation dure 1 heure et sera programmée de 18h30 à 19h30 le lundi ou mardi soir. Pour être organisée, il faut un minimum de 10 personnes par session.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la mairie.



Pour s'informer sur notre Agenda 21, une lettre d'informations a été créée. Pour la recevoir, envoyez votre mail à la mairie : [faux24.mairie@wanadoo.fr](mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr)

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

### ATTENTION !

Les pré-demandes de carte d'identité, de passeport et de carte grise se font sur le site de l'ANTS, plateforme sécurisée de référence. Elles sont **GRATUITES**. Seuls les timbres fiscaux (en cas de perte ou de vol), le coût de la carte grise et le cas échéant une commission par un garage habilité, peuvent vous être demandés.

DEMANDE	ADMINISTRATION CONCERNÉE	OÙ ALLER ? COMMENT FAIRE ?
Titres de séjour	Préfecture	Depuis le 25 juin 2018, la procédure est <b>dématérialisée</b> .  Dossier à télécharger sur <a href="http://www.dordogne.gouv.fr">www.dordogne.gouv.fr</a> puis rendez-vous à prendre sur <a href="http://www.dordogne.gouv.fr/prendre-un-rendez-vous">www.dordogne.gouv.fr/prendre-un-rendez-vous</a>
Renouvellement de récépissés et d'attestations pour demandeur d'asile	Préfecture	Préfecture de Périgueux, 2 Rue Paul-Louis Courier, Sans rendez-vous, Mardi et jeudi de 8h30 à 12h. Posez vos questions à : <a href="mailto:pref-questions-etrangers@dordogne.gouv.fr">pref-questions-etrangers@dordogne.gouv.fr</a>
Carte Nationale d'Identité	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villérial).	Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. <b>Espace d'aide à la Mairie de Faux.</b>
Passeport	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villérial).	Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. <b>Espace d'aide à la Mairie de Faux.</b>
Permis de conduire	Dématérialisé, sur Internet.	Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS. Photos spécifiques avec code et signature électronique. <b>Espace d'aide à la Mairie de Faux.</b>
Carte grise	Dématérialisé, sur Internet Ou Garage habilité.	Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS en se connectant obligatoirement via France Connect. <b>Espace d'aide à la Mairie de Faux</b> Ou Sous-préfecture de Bergerac, le matin de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi.
Changement d'adresse sur carte grise	Dématérialisé, sur Internet.	Sur le Service-Public.fr, rubrique « Signaler son changement d'adresse en ligne ». <b>Espace d'aide à la Mairie de Faux</b>

## INFORMATIONS PRATIQUES



### OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI  
De 14h à 18h30

#### COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Courriel : [faux24.mairie@wanadoo.fr](mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr)  
15 rue des Fargues  
☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96  
📠 09.70.62.53.28.



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

### OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

LUNDI – MARDI - MERCREDI –  
JEUDI - VENDREDI

De 14h à 17h

#### COORDONNÉES DE L'AGENCE POSTALE

15 rue des Fargues  
☎ 05.53.57.72.69

**RAPPEL**

### L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

#### Services courrier-colis

- ✓ Affranchissements lettres et colis (ordinaire, suivi, recommandé, colissimo).
- ✓ Réexpédition de courrier.
- ✓ Timbres, enveloppes, Chronopost, emballages colis.
- ✓ Retrait des lettres et colis en instance (le lendemain de la présentation pour les colis et le surlendemain pour les lettres recommandées).

#### Services financiers La Banque Postale

- ✓ Retrait et dépôt **de dépannage** sur CCP et Livret d'épargne dans la limite de 350€ par période de 7 jours.

### COUPURES ÉLECTRICITÉ - Pour Renforcement du réseau électrique

**MARDI 09 AVRIL 2019 – Entre 08h00 et 09h00 et entre 16h00 et 17h00**

La Potence – La Pastura – Route de Beaumont – Le Bourg – Route d'Issigeac – Rue Albert Guillaume – La Cabane – Le Buth – Le Foirail – Les Fargues – Les Prés de la Fontaine.

**La Robertie entre 08h00 et 09h00 et entre 13h30 et 17h00.**

**MERCREDI 10 AVRIL 2019 – Entre 08h00 et 13h00**

Les Grèzes – Le Bois de Pichot - Route de Beaumont – Le Pignet – Le Buth – Camp d'Issigeac – Route d'Issigeac - La Potence – La Pastura - La Robertie – Les Montets Sud.

### LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

est effectué

toutes les semaines le lundi matin pour les poubelles noires

tous les quinze jours le mercredi matin pour les poubelles jaunes



N°VERT du SMD3 : 0 800 942 601



### CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La Municipalité vous invite à participer à la Cérémonie du Souvenir qui se tiendra devant  
Le Monument aux Morts de FAUX

**Mercredi 8 Mai 2019**

**A 11h00.**

*Un apéritif sera servi dans la Salle des Fêtes après la cérémonie.*

### ÉLECTIONS EUROPÉENNES du 26 MAI 2019

#### ATTENTION !

Pour des raisons administratives, le bureau de vote  
reste **inchangé** cette année :

**SALLE DES FÊTES de Faux – Rue Paul Abadie**

En 2020, le bureau de vote déménagera à la nouvelle mairie.



### Pour votre sécurité et celles des autres, ATTENTION !

Le parking goudronné de la nouvelle mairie est à sens unique.

L'entrée se fait par le fond du parking (côté castine) et non par le côté « boîte aux lettres jaune ».

Un marquage au sol et un panneau STOP sont présents à cet endroit.



### DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est **INTERDIT**  
depuis le 1<sup>er</sup> mars et jusqu'au 30 septembre inclus.

*(Arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001)*

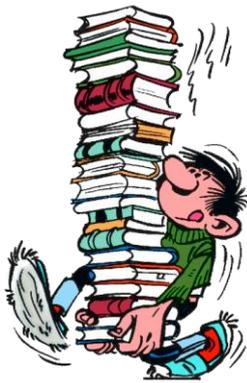
En attendant, vous pouvez :

- ✓ déposer vos déchets verts à la déchetterie,
- ✓ les utiliser dans votre composteur,
- ✓ les utiliser pour du paillage,
- ✓ et pourquoi pas, pendant la saison, les utiliser pour allumer le barbecue !



### AMAD (Association de maintien à domicile)

Une permanence de l'association sera mise en place à la Mairie de FAUX à partir du mois de MAI.



## LYCÉENS

La Région Nouvelle-Aquitaine a choisi de rendre gratuits les livres des lycéens de la région dès la prochaine rentrée pour les Secondes et Premières, puis en 2020 pour les Terminales.

**L'aide accordée sera de 200 € par lycéen.**

La Région financera aussi le 1<sup>er</sup> équipement des apprentis et des lycéens inscrits en filière professionnelle, allant de 115 à 300 € selon la filière.

**Semaine de la vaccination**  
du 24 au 30 avril 2019

La vaccination  
parlons-en franchement !

ars  
Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

tétanos diphtérie  
rougeole  
coqueluche  
méningocoque C  
oreillons hépatite B  
Poliovirus pneumocoque  
Hémophilus influenzae b  
rubéole

En se vaccinant, on se protège mais on protège aussi les autres : ceux qui ne peuvent pas être vaccinés (nouveaux nés, femmes enceintes, immunodéprimés). Pour éviter la résurgence de maladies graves, il faut atteindre ou maintenir les taux de couverture vaccinale supérieur à 95% selon l'organisation mondiale de la santé.

L'obligation vaccinale a été étendue pour les enfants nés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en passant de 3 à 11 vaccins obligatoires.

Mais la vaccination ne concerne pas que les enfants : c'est à tout âge de la vie qu'il faut tenir à jour ses vaccins.

### ***Pour plus de renseignements :***

- Auprès d'un professionnel de santé
- Auprès du Centre de vaccination de Dordogne (Cité administrative Bugeaud – Bât. B – Rue du 26<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – Périgueux – 05.53.02.03.93).
- Sur [www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)



## FÉDÉRATION DÉPARTEMENTAL DES CHASSEURS DE LA DORDOGNE

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 24 a été validé fin octobre 2018. Il est valable pour la période 2018/2024.

Celui-ci est consultable en mairie.

## SMD3

### **COMPOSTEURS**

Une campagne de distribution gratuite de composteurs a été menée par le SMD3 dans le cadre de la mise en place du nouveau système de collecte des déchets.

Ces composteurs peuvent encore être distribués mais une participation financière vous sera demandée : 10€ pour celui de 300L et 20 € pour le 600L.

### **IMPORTANT ! BACS NOIR ET JAUNE**

Le nouveau mode de collecte par camion avec bras robotisé nécessite d'avoir un bac noir et un bac jaune. Les sacs poubelles hors bacs ne seront plus ramassés.

Si vous n'en avez pas ou si vous souhaitez un bac plus grand, contactez la mairie ou le SMD3.

Les bacs ne doivent pas rester en bord de route à partir du moment où ils ont été ramassés.

### **DITES-LE NOUS**

Si vous avez des problèmes de bacs ou concernant le ramassage. Nous les transmettrons au SMD3.



## **LES POMPIERS RECRUTENT !**

L'effectif du centre de secours d'Issigeac est de 23 sapeurs-pompiers et 1 infirmière.

Si vous souhaitez vivre notre passion et notre aventure, rejoignez-nous ! Nous recrutons tout au long de l'année.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le lieutenant DELMARES David, **Chef de centre de secours, au 06.30.76.89.07**



## **LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE (Vespa Velutina)**



### **GROUPE DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE de La DORDOGNE**

#### **Recrudescence du frelon Vv piégeage de Printemps**

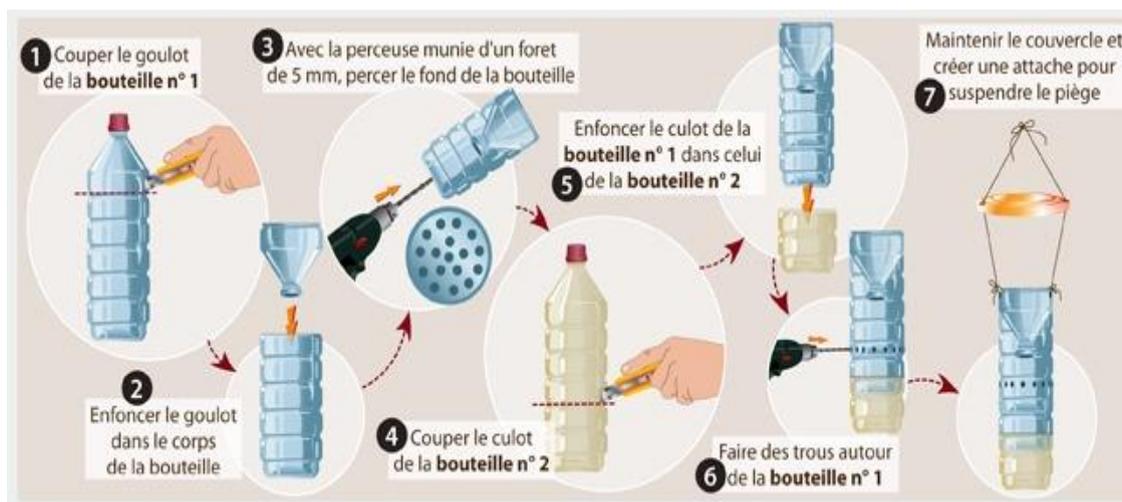
Aux premiers redoux, vers la fin-février, la reine s'éveille et s'envole en quête de sucres énergisants afin de reprendre des forces pour bâtir un nouveau nid pour y pondre. Durant 45 jours (entre le 15 Mars et le 15 Mai), elle est la seule à s'occuper de ses larves. C'est à ce moment qu'il faut la piéger. Car si rien n'est fait, au moins

150 nouvelles reines s'envoleront de chaque nid à l'automne, et le cycle recommencera. Dans un esprit de protection de la biodiversité et de la nature, de pouvoir conserver nos insectes pollinisateurs, nos oiseaux insectivores et de venir en aide aux apiculteurs, une mobilisation citoyenne serait souhaitable pour effectuer un piégeage des fondatrices afin de limiter l'impact dévastateur de ce prédateur, (il faut savoir que 5 à 8 frelons peuvent détruire une ruche en 10 jours). Toute personne souhaitant apporter son obole à cette lutte contre le frelon vespa vélutina peut dans un moindre coût fabriquer des pièges type « bouteille ».

L'emplacement des pièges : Mettre les pièges à proximité des anciens nids non détruits l'année précédente, dans un rayon de 100 à 300m autour des bâtisses, près des composteurs ménagers, près des arbres à fleurs (camélias). Quand la bouteille est remplie de frelons la mettre 1/2heure au congélateur pour les tuer.

Là où le piégeage de printemps a été bien fait, le nombre de nids recensés a été divisé par 2 dans le Morbihan, pourquoi pas en Dordogne ? Alors œuvrons dans un but commun de la sauvegarde des abeilles et de la biodiversité.

Veillez trouver ci-dessous un modèle de piège parmi tant d'autres.



Prenez la bouteille n° 1 et coupez son goulot. Enfoncez le goulot dans le corps de la bouteille. Avec la perceuse munie d'un foret de 5 mm, percez le fond de la bouteille de plusieurs trous. Prenez la bouteille n° 2 et coupez son culot sur environ 10 cm de haut. Enfoncez le culot de la bouteille n° 1 dans celui de la bouteille n° 2. Pour donner aux autres espèces que les frelons une chance de s'échapper, faites des trous avec un foret de 6 mm tout autour de la bouteille n° 1. Percez le couvercle de 2 trous. Percez 2 trous latéraux en haut du piège, passez-y de la ficelle pour maintenir le couvercle et créer une attache pour suspendre le piège.

**Note** : le couvercle sert à éviter que l'eau de pluie tombe dans le piège et rende l'appât moins efficace.

### Utilisez un appât sélectif pour attirer les frelons asiatiques

Versez un appât le plus sélectif possible dans la bouteille par le haut : le but est de piéger autant que possible seulement les frelons asiatiques et surtout pas les abeilles.

L'appât sélectif le plus efficace se compose de : un quart de volume de **sirop de grenadine ou de cassis**, utilisé pur ; un demi-volume de **bière brune** ; un quart de volume de **vin blanc** (qui repousse les abeilles).

Rechargez le piège en appât tous les 15 jours environ.

**Note** : lorsqu'un ou deux frelons seront pris au piège, ils émettront des signaux de détresse attirant les autres frelons alentour.

Pour nous permettre de suivre la campagne de piégeage et d'établir un inventaire significatif de l'impact du frelon asiatique, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous retourner par mail le compteage des frelons pris et le nombre de pièges utilisés. [gdsadordogne@gmail.com](mailto:gdsadordogne@gmail.com)

GDSA 24 M Patrice PALAVERT



**Petite image pour vous montrer les différences entre les méchants et les gentils !**



**Département : DORDOGNE**

**Commune : FAUX**

**AVIS**

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage et d'abattage nécessaires à l'entretien vont être entrepris sur le territoire de la commune sous la ligne électrique :

**225KV DANTOU TUILIERE**

**Début des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2019**

L'exécution de ces travaux a été confié par RTE  
Réseau de Transport d'Electricité à l'entreprise :

JUIHER  
69 avenue Raymond Poincaré  
19000 TULLE - FRANCE  
06 77 43 10 01

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux, merci de contacter :

**RTE - Réseau de Transport d'Electricité**  
**M. RUSIMOVIC François**  
**Groupe Maintenance Réseau Gascogne**  
**12 rue Aristide Berges - 33270 Floirac**  
**Tél : 05.56.57.64.89 / 06.37.76.46.10**

Centre Maintenance Toulouse  
Groupe Maintenance Réseaux Gascogne  
12 rue Aristide Berges  
33270 Floirac  
TEL : 05 56 33 99 00 - FAX : 05 56 33 99 10



[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)

05-09-DD-COUR



## ATTENTION

Le travail et les activités en extérieur ne manquent pas. Ainsi vous êtes nombreux à stationner vos véhicules aux abords des routes ou dans les champs.

Faisant suite à une série de vols dans des véhicules, il vous est demandé de fermer vos véhicules à clefs et d'éviter de laisser apparent tout objet (sacoche, sac à main, téléphone, argent, etc...) pouvant attirer la convoitise.

Si vous êtes victimes ou notez un comportement suspect, prenez le maximum d'éléments et faites le savoir en composant **17**.

En coopération avec la Communauté de Brigade de SIGOULES (SIGOULES, ISSIGEAC et EYMET).



# La vie associative

## LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- \* **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- \* **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- \* **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- \* **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)** : Mme LEYMA Mélanie 06.35.11.81.30
- \* **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- \* **LES BOULISTES DE FAUX** : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- \* **2CV EN FAUX ' LIES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- \* **COMÉDIES COCASSES** : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- \* **COMITÉ DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- \* **COOPÉRATIVE SCOLAIRE** : M. BOUËSNARD Philippe (école)
- \* **CRÉATION ET LOISIRS** : Mme DUHAULT Carole 05.53.58.42.69
- \* **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- \* **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- \* **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81
- \* **L'ÉTRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- \* **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

## CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

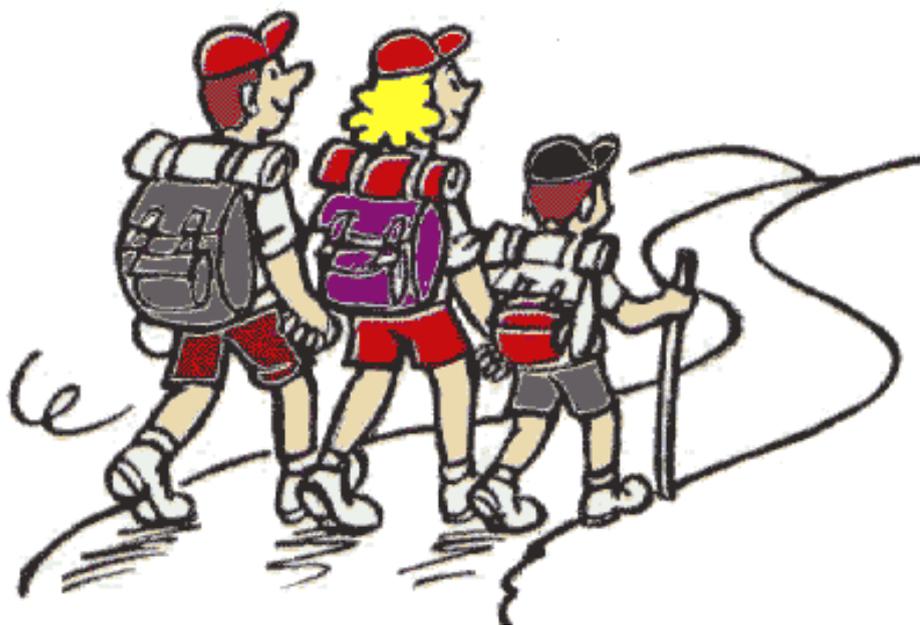
Ce calendrier peut évoluer en cours d'année.

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
<b>2019</b>		
6 avril	Journée « Comment être écocitoyen au quotidien ? »	Commune de Faux Agenda 21
12 avril	Quine	APE
20 avril	Repas des chasseurs	Amicale des Chasseurs et Propriétaires
24 avril	Vide livres-DVD à l'ancienne bibliothèque	Bibliothèque Commune de Faux
1 <sup>er</sup> mai	Concours de pétanque	Les Boulistes de Faux
1 <sup>er</sup> mai	Randonnée et omelette à l'aillet	Comité des fêtes
4 mai	Vide livres-DVD à l'ancienne bibliothèque	Bibliothèque Commune de Faux
12 mai	Randonnée en fête	Office de tourisme Portes Sud Périgord
25 mai	Randonnée « nettoignons la nature »	Commune de Faux Agenda 21
8 juin	Tournoi	FC Faux
29 juin	Fête de l'association	Création & Loisirs
6 juillet	Concours de pétanque	Les Boulistes de Faux
14 juillet	Repas des Boulistes	Les Boulistes de Faux

## MANIFESTATIONS (AFFICHES, ARTICLES)

### RANDONNÉE EN FÊTE

Une « Randonnée en fête » est organisée à Faux par l'Office de tourisme Portes Sud Périgord !



**Dimanche 12 mai 2019**  
**Départ à 9h00 à la mairie de Faux**

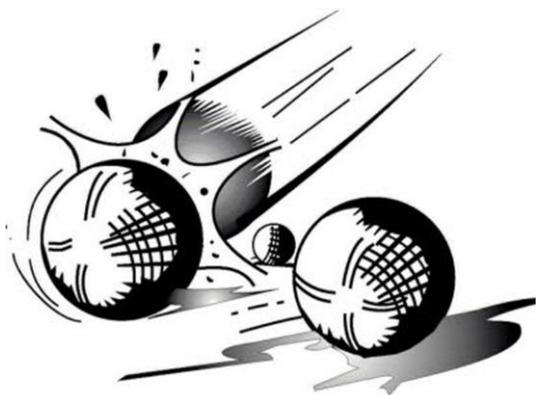
Un Pique-nique se fera à l'ancienne tour de Canguillem (si le temps le permet).

### LES BOULISTES DE FAUX

Les Boulistes de Faux organisent leur 1<sup>er</sup> concours 2019 :

**Le 1<sup>er</sup> mai 2019 à 9h00**  
**Sur la Place du Foirail**

Suivi de l'omelette à l'aillet par le Comité des Fêtes



Venez nombreux !

*Le Président*

## LES FAUX FURIEUX

### - Partageons la route, partageons la Vie -

42 personnes sont décédées sur les routes de Dordogne en 2018, soient 35 % de plus qu'en 2017 alors que la tendance est à la baisse au niveau national.



Pour se rendre au travail, pour aller au chevet d'un proche, pour partir en week-end ou amener les enfants sur une rencontre sportive, quelle raison objective peut justifier de mettre en danger sa propre vie ou celle des autres ? Pourquoi, en 2019 en Dordogne, emprunter un mode de transport nécessaire (l'automobile) ou ludique (un vélo, un scooter) devient-il cause d'une angoissante attente pour ceux qui attendent l'arrivée à bon port de son utilisateur ?

Le réseau routier périgourdin, sinueux, étendu, souvent mal ou pas balisé et de piètre qualité rend nos déplacements souvent longs et nécessitent une vigilance accrue comparé à d'autres départements.

Parmi les utilisateurs de la route, les cyclistes dont nous faisons ou avons tous fait un jour partie, sont particulièrement exposés. Aucune autre protection que celle du casque n'atténue le choc entre le corps et le bitume, le corps ou un véhicule en cas d'accident. Comme l'a encore démontré l'accident survenu dernièrement à Rampieux, un cycliste ou un autre usager sur 2 roues contre un véhicule ne sort jamais vainqueur de l'impact.

Le Code de la route, c'est à dire la Loi de la route, indique dans son article R431-7 que les conducteurs de cycles à deux roues sans remorque ne doivent jamais rouler à plus de deux de front sur la chaussée. Ils doivent se mettre en file simple dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche (source : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)).

Les cyclistes du Cyclo Club Faux Furieux nous attachons à respecter le code de la route, notamment cet article R431-7 qui reste méconnu de nombreux usagers, entraînant parfois une violence inutile et dangereuse pour tous. Nous essayons à chacune de nos sorties de faciliter le passage des autres véhicules en nous mettant en file indienne, en faisant un signe au véhicule qui cherche à nous dépasser si la voie est libre, en respectant scrupuleusement le code de la route.

**Pour que la route reste un merveilleux moyen de voyager, découvrir et faciliter notre vie quotidienne, partageons-la avec calme, sérénité et bienveillance !**

*Emmanuel ROMERO, Président du Cyclo Club Faux Furieux – Adjoint en charge de la vie associative.*

### **Votre Association Création et Loisirs a besoin de vous!**

La gym, la Zumba, la couture,

la marche, la peinture, le Ki-Aikido

nous les aimons.....

Nous avons vraiment besoin de vous, pourquoi?

Nous aimons tous ces ateliers à Faux. Nous y allons toutes les semaines. Nous les tenons comme acquis peut-être. Mais dans le bureau il va y avoir deux postes à pourvoir à la prochaine Assemblée Générale alors:

Pensez à donner un peu de votre temps

Proposer un/e ami/e adhérent/e volontaire

Parlez-en à votre entourage

Le bureau est une petite équipe qui travaille ensemble pour le bon déroulement de l'Association et on est là pour vous accompagner.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter  
Monica Melinsky.  
(Vice-présidente) mobile: 0641351152.

# FAUX

## Comité des Fêtes

### 1<sup>er</sup> MAI 2019

**9H00** Concours de Pétanque

*Organisé par les Boulistes de Faux*

**9H00** Randonnée Pédestre

*Rendez-vous 8h30 - Café offert au départ*

2€

A partir de  
**12H**

## OMELETTE A L'AILLET

**SOUS CHAPITEAU** en cas de mauvais temps

7€

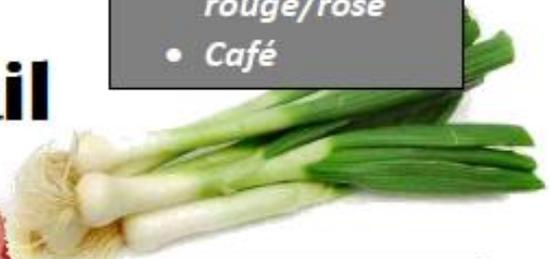
#### ASSIETTE

- Omelette,
- Salade,
- Fromage,
- Pain.

#### Sur place

- Apéritif
- Grillades
- Frites
- Sandwich
- Dessert
- Vin  
rouge/rosé
- Café

### Place du Foirail



Pour une meilleure organisation,  
inscription obligatoire :

07 86 41 00 01

06 18 69 15 14

05 53 61 68 01

Le quine de l'école aura lieu le **vendredi 12 avril à partir de 20h30** à la salle des fêtes de Faux.

Afin de concevoir des paniers garnis, nous nous permettons de vous solliciter pour un **don de denrées non périssables** (pâtes, conserves, biscuits, confiseries, boissons, etc...) ou tout autre lot à votre convenance.

Vous pourrez le déposer aux Ciseaux de Faux, au Vival, ou chez notre présidente Mélanie Leyma (167 rue Paul Abadie).

**Merci de votre contribution !!!**

Les membres de l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Faux

# FAUX



# QUINE

# DE L'ECOLE

## Vendredi 12 avril 2019

À 20h30 à la salle des fêtes  
Ouverture des portes à 19h30

Bons d'achats ( 150 €, 50€, etc..),  
Paniers garnis, Volailles,  
Et pleins d'autres lots !!

**Quine enfants**

**Tombola**

Vente de boissons et de crêpes

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves





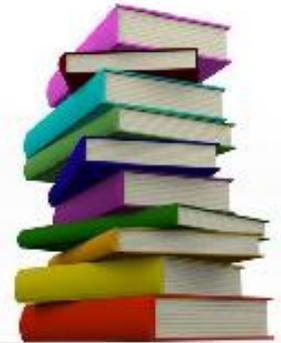
# 24560 FAUX

## Mercredi 24 avril

## Samedi 4 mai

## De 14h à 18h

## à l'ancienne bibliothèque



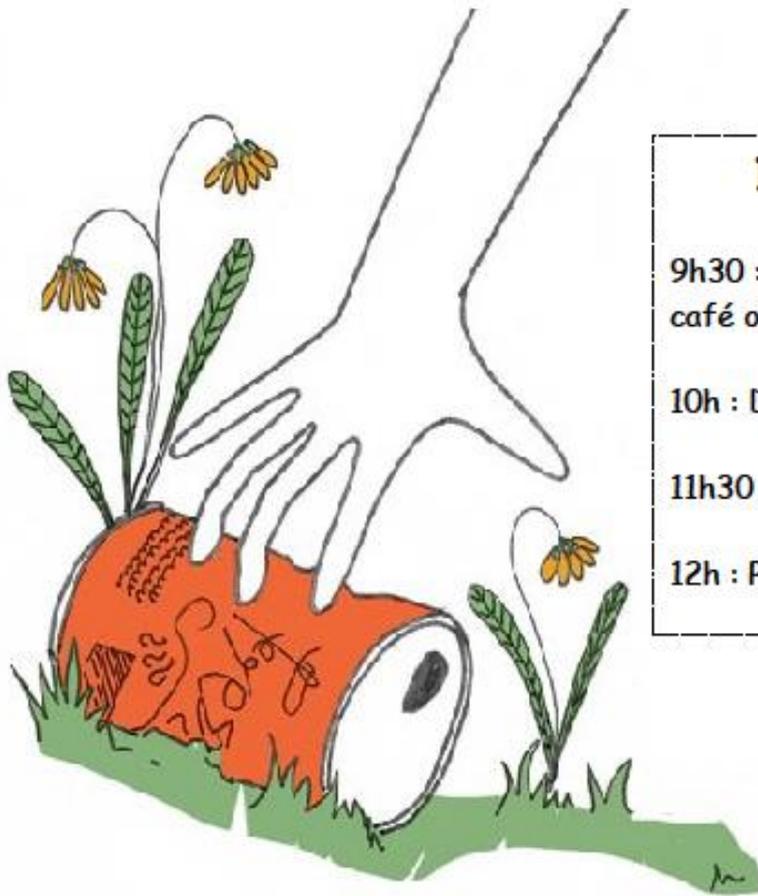
Avant le transfert des documents dans la nouvelle bibliothèque, la mairie vous propose de venir choisir gratuitement des livres et/ou des DVD afin d'étoffer votre bibliothèque personnelle.

**INFORMATIONS auprès de  
la mairie : 05 53 24 32 40**

# Samedi 25 mai

## De 9h30 à 12h

# Nettoyons la nature !



### Programme

9h30 : RDV à la mairie avec un café offert

10h : Départ de la rando-déchets

11h30 : Pesée de la récolte

12h : Pique-nique tiré du sac



**Le comité Agenda 21 vous invite à participer à un nettoyage citoyen sur la commune de Faux. Gants et sacs seront à disposition mais pour plus de sécurité, pensez à vos gilets jaunes !**

**Inscription recommandée auprès de la mairie : 05 53 24 32 40**

# La communauté de communes

## OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

**Permanences** - ☎ 05.53.22.57.94

**EYMET** : les 2èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00  
(Pôle de services publics, 23 Avenue de la Bastide)

**ISSIGEAC** : les 4èmes jeudis de chaque mois (≠ dernier jeudi du mois) - de 9h30 à 12h00  
(Annexe de la CCPSP, 7 Chemin des écoliers)

## SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Pour des informations et des conseils, vous pouvez contacter le technicien du SPANC :  
Manuel MIGNIEZ - 07.87.11.97.49 - ccpsp24.spanc@orange.fr

**RAPPEL** : tout projet d'assainissement non collectif (construction neuve ou rénovation) doit faire l'objet d'une demande auprès du SPANC.

Des plaquettes d'information sur les filières d'assainissement non collectif et sur leur entretien sont disponibles sur le site Internet de la CCPSP ([www.ccpsp24.fr](http://www.ccpsp24.fr)), aux bureaux du SPANC auprès du technicien et en Mairie.

## LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

### AMIANTE

Temporairement, les déchèteries du secteur ne sont pas en capacité d'accepter les dépôts d'amiante.

A défaut si vous avez besoin, la déchèterie de Saint-Laurent des Hommes accepte l'amiante filmée et sur palette. La première tonne est offerte, puis chaque tonne est facturée 90 €.

Adresse : « lieu-dit Seneuil » à Saint Laurent des Hommes - Renseignements au 08 00 77 59 58 (numéro vert).

### Jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

### Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
<b>Lundi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Mardi</b>	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
<b>Mercredi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Jeudi</b>	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
<b>Vendredi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
<b>Samedi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Dimanche</b>	10h - 12h	14h - 16h						

Modalités de remise de carte d'accès des déchèteries à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : avec une pièce d'identité, la carte grise du véhicule et un justificatif de domicile.

## PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Pour suivre l'avancée de l'élaboration du PLUi menée par la Communauté de Communes, rendez-vous sur le site internet [www.ccpsp24.fr](http://www.ccpsp24.fr)

# Permanences des organismes

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence Le Mardi matin, de 9 heures 30 à 12h00, sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC, Siège : CMS de SIGOULES  
☎ 05.53.02.06.13

## M.S.A

sur rendez-vous par téléphone  
au 08.11.65.65.66  
31, place Gambetta  
BERGERAC



Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

## C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...)

☎ 05.53.22.98.16

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide, 24500 EYMET

## S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou, 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.

ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

☎ 05.53.74.26.25

## CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ De 8h00 à 18h00

05.53.35.60.00.

3646

## LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations. →

## CARSAT

du lundi au vendredi

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ 3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

## Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

## C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

## CONCILIATEUR de JUSTICE

M. J.-M. TRICHET.



*Jour de permanence (à titre indicatif, pouvant être modifié) :*

- **Jeudi 11 avril 2019**

- **Jeudi 16 mai 2019.**

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie.

EYMET : de 14h00 à 16h00 à la Communauté de communes.

## LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les professionnels du domaine juridique

# Liste des commerçants, artisans et professions libérales

## ARTISANS

DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.83.17.48.77 ou 05.53.61.37.59 – fd.multiservices@free.fr  
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71  
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel [rg24@live.fr](mailto:rg24@live.fr)  
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58  
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10  
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44  
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44  
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74  
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32  
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37  
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46  
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – 405 Route de Beaumont – 05.53.57.48.53  
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

## COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57  
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21  
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45  
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54  
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03  
[gilles.durand.aumont@gmail.com](mailto:gilles.durand.aumont@gmail.com) [www.gitedelabarde.com](http://www.gitedelabarde.com)  
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane –05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64  
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – 207 Chemin de La Genèvre – 06.76.61.02.51  
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96  
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15  
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91  
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13  
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénèches » - 06.87.85.51.97  
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11  
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11  
TAYLOR Edward et Ineke (Chambres d'hôtes - Gîtes) - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82  
[www.chateaufort.fr](http://www.chateaufort.fr)  
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45  
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71  
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

## ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70  
SENCHEZ Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

## PROFESSIONS LIBÉRALES AU POLE BIEN ETRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

**Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous** - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

## AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74  
PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96

# Memento des numéros utiles



<b>GENDARMERIE D'ISSIGEAC</b> Permanence Lundi - Mercredi après-midi Dimanche matin	05.53.73.52.80
<b>MAIRIE de FAUX</b> Télécopie faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
<b>AGENCE POSTALE DE FAUX</b>	05.53.57.72.69
<b>LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet)</b> (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD</b> Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
<b>AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD</b> (Association Maintien A Domicile) – EYMET	05.53.74.26.25
<b>CIAS – EYMET</b>	05.53.22.98.16
<b>OFFICE du TOURISME</b> -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
<b>DECHETERIE d'ISSIGEAC</b>	05.53.73.34.46
<b>AMBULANCES d'ISSIGEAC</b>	05.53.58.73.83
<b>TAXIS RAYMOND –</b> ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
<b>HÔPITAL - BERGERAC</b>	05.53.63.88.88
<b>PHARMACIES (ISSIGEAC)</b> des TILLEULS	05.53.58.60.64
<b>CABINET MÉDICO – DENTAIRE</b> (ISSIGEAC)	05.53.58.71.33
<b>Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)</b>	05.53.58.36.23
<b>INFIRMIERES à FAUX</b> Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57

<b>INFIRMIER(ES)</b> Christine AGBODJAN (ISSIGEAC)  - Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - M. ADELAÏDE (Luxopuncture - BOUNIAGUES) Béatrice LACOSTE-LAFOSSE (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 05.53.88.85.83 06.76.82.89.76  06.71.24.00.88
<b>KINESITHEAPEUTES</b> S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Mme BORINI Marcella (BOUNIAGUES)	05.53.24.12.37  05.47.77.98.88
<b>OSTÉOPATHES</b> -M. CHAPUIS (ISSIGEAC) -Melle CHATEURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
<b>PEDICURE PODOLOGUE</b> Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
<b>PSYCHOPRATICIENNE</b> TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
<b>VÉTÉRINAIRE C. MEERTS à MONSAGUEL</b>	05.53.24.20.11
<b>S-PREFECTURE BERGERAC</b>	05.47.24.16.16
<b>CENTRE IMPÔTS BERGERAC</b>	05.53.63.67.20
<b>E.D.F Dépannage</b>	09.72.67.50.24
<b>SAUR Accueil client et branchements</b>	05.81.31.85.03
<b>SAUR dépannage 7j/7j</b>	05.81.91.35.05
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	05.53.57.73.72
<b>SMD3 (collecte des ordures ménagères)</b>	0 800 942 601 (n° vert)
<b>DAC CROIX ROUGE - BERGERAC</b>	05.53.61.08.46
<b>AEROPORT Roumanières</b> www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
<b>PAROISSE Saint Martin des Vignes</b> (Presbytère d'Eymet, Abbé Fabre) <a href="https://eymet-paroisse.jimdo.com">https://eymet-paroisse.jimdo.com</a>	05.53.23.82.10

## Messe

Le dimanche matin : 9h30 à ISSIGEAC – 11h15 à EYMET

Messe à 10h30 à ISSIGEAC pour les dimanches du :  
14 Avril : Bénédiction et messe des Rameaux  
21 Avril : Jour de Pâques